

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Attribution de subventions pour des actions d'insertion à la Fédération des Œuvres Laïques, la Société Saint Vincent de Paul et l'association Accueil

P.J. : 1 projet de délibération

Le Contrat d'Agglomération 2006 – 2010 prévoit au titre IV "Action sanitaire et sociale", la mise en place d'actions ayant pour objectifs l'aide à l'insertion sociale, professionnelle ou économique, la prévention de la délinquance et la lutte contre les exclusions.

Il est prévu, sur la fiche IV-1 « Insertion sociale et professionnelle des jeunes », de favoriser l'insertion des populations par la mise en place ou le soutien de services de proximité, notamment les espaces cyber-bases.

Dans ce cadre, la Ville finance et gère directement quatre espaces (Magenta-Soleil, Rivière Salée, Tindu, Saint-Quentin) et ouvrira, au second semestre 2008, un 5<sup>ème</sup> espace à Magenta-Artigue. Elle a versé en début d'année une subvention d'un montant de 1.500.000 F/CFP à l'association SEL pour la gestion d'un 6<sup>ème</sup> espace à Montravel.

En outre, d'autres espaces numériques sont gérés par la Fédération des Œuvres Laïques pour les habitants et scolaires de la Vallée des Colons, par la Société Saint Vincent de Paul pour les publics de la Vallée du Tir et par l'association Accueil pour les sans domicile fixe au centre-ville. L'espace de la Fédération des Œuvres Laïques a d'ailleurs obtenu le label Espace Cyber-base par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Ville n'ayant pas de structure permettant l'accès à Internet des plus démunis dans ces trois quartiers, il est proposé de soutenir les trois espaces dans leurs efforts d'ouverture à des publics défavorisés.

De plus, la fiche IV-1 « Insertion sociale et professionnelle des jeunes » prévoyant aussi de favoriser l'insertion des populations par la mise en place d'activités suscitant la cohésion sociale, il est proposé l'attribution de trois subventions d'un montant global de 1.400.000 Francs/CFP répartis de la manière suivante :

- Une subvention de 500.000 Francs/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques pour l'animation de la Cyber-base de Taragnat et la maintenance du matériel, ainsi que pour la poursuite d'un projet d'activités auprès des femmes en prison,
- Une subvention de 400.000 Francs/CFP à la Société Saint Vincent de Paul pour l'accueil et l'animation de l'espace public numérique de la Vallée du Tir en complément de l'obtention d'un poste de CPIC (contrat provincial d'insertion citoyenne),
- Une subvention de 500 000 Francs/CFP à l'association Accueil pour l'accueil et l'animation de l'espace public numérique en complément de crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Nouvelle-Calédonie, ainsi que pour la tenue d'un atelier hebdomadaire de réparation et de rafraîchissement des vêtements usagés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions relatives à ces opérations et d'habiliter le Maire à signer les conventions correspondantes définissant les modalités d'attribution de ces subventions.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES Gaël YANNO	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Eliette COGNARD
	MM.	Michel VITTORI Jean-Claude BRIAULT	M.	Steeve NEWLAND
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Maryse BRIATTE
	Mme	Francine BEYNEY	Mme	Maraéa NEA
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Mikaélé SEA
DATE DE CONVOCATION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE	Mme	Tiaré LE GOFF
05.08.2008		Gérard VIGNES	M.	Bill YAMAMOTO
	Mme	Christiane TERRIER	Mme	Sonia LAGARDE
	M.	Charles ERIC	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	Mme	Jacqueline BERNUT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Virginie RUFFENACH	M.	Frédéric DE GRESLAN
06.08.2008	MM.	Laurent CASSIER	Mme	Kareen CORNAILLE
		Luc DEVILLERS	MM.	Jean VANMAI
	Mme	Christine POELLABAUER		Jean-Pierre DELRIEU
	MM.	Jean-Robert MONNIER	Mme	Michèle LEURS
		Kanyan Marc CASE	M.	Atolomako Marco PULUIUEVA
	Mlle	Sabrina KUMAR	Mme	Nicole FURIC
	M.	Jean WASMAN	Mme	Pascale DALY
	Mme	Pascale CERTA	M.	Michel CROMBEZ
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Gloria OUTU
			M.	David TEVAN
			Mme	Lola LOMONT

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme	Malia MAUGATEAU	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M.	Philippe CASSIER	M.	Eric ESCHEMBRENNER
Nombre de présents	: 46	Mme	Sylvie GRANDJEAN	Mme	Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de votants	: 50	M.	Karl-Stephan VIANNENC		
(4 procurations)					

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/984

attribuant des subventions pour des actions d'insertion à la Fédération des Œuvres Laïques, la Société Saint Vincent de Paul et l'association Accueil et habilitant le Maire à signer les conventions correspondantes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2006-2010 signé le 4 mars 2006,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU le comité d'engagement du Contrat d'Agglomération du 25 avril 2008,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/93 du 15 juillet 2008,

La Commission de l'Action Sociale et de la Solidarité entendue en séance du 25 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DE C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Sur les crédits du Contrat d'Agglomération 2006-2010, est autorisée l'attribution de subventions à trois associations pour un montant global de 1.400.000 Francs/CFP répartis de la manière suivante :

- 500.000 Francs/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques pour l'animation de la Cyber-base de Taragnat et la maintenance du matériel, ainsi que pour la poursuite d'un projet d'activités auprès des femmes en prison,
- 400.000 Francs/CFP à la Société Saint Vincent de Paul pour l'accueil et l'animation de l'espace public numérique de la Vallée du Tir en complément de l'obtention d'un poste CPIC (contrat provincial d'insertion citoyenne),
- 500.000 Francs/CFP à l'association Accueil pour l'accueil et l'animation de l'espace public numérique en complément de crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Nouvelle-Calédonie, ainsi que pour la tenue d'un atelier hebdomadaire de réparation et de rafraîchissement des vêtements usagés.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec la Fédération des Œuvres Laïques, la Société Saint Vincent de Paul et l'association Accueil, les conventions correspondantes définissant les modalités d'attribution des subventions.

./.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée aux intéressées.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.A.S.E.I. (dont T.P.S.)	-	2
C.C.A.	-	1
S.F.	-	1
INTERESSEES	-	3